

Rapport d'activité 2021

Administration fédérale des contributions AFC



Table des matières

Des résultats solides dans un environnement exigeant..... 3

Taxe sur la valeur ajoutée 4

Recettes TVA en mio. CHF et nombre de contribuables	4
Développement à long terme des recettes de la TVA	4
Nombre d'inscriptions au registre des assujettis à la TVA et nombre de décomptes TVA.....	4
Contrôles.....	5
Numérisation TVA.....	5
Renseignements juridiques.....	6
Service pénal.....	6
Encaissement de la TVA	7
Utilisation des recettes de la TVA.....	8
Décompte TVA en ligne	8

Impôt fédéral direct..... 9

Produit brut de l'impôt fédéral direct, en mio. CHF	9
Produit total de l'impôt fédéral direct en mio. CHF.....	10
Recettes supplémentaires de l'impôt fédéral direct en mio. CHF	10
Évolution de l'impôt fédéral direct.....	10
Procédures pénales selon l'art. 190 LIFD.....	11
Amendes et rappels d'impôt résultant de procédures pénales selon l'art. 190 LIFD	11

Impôt anticipé 12

Produit de l'impôt anticipé en mio. CHF.....	12
Évolution de l'impôt anticipé.....	12
Produit des intérêts et des amendes dans le cadre de l'impôt anticipé en mio. CHF	12
Réserves issues d'apports de capital en mrd. CHF.....	12
Remboursement	13
Entreprises contrôlées	14
Procédures pénales concernant l'impôt anticipé	14
Encaissement de l'impôt anticipé et des droits de timbre. 14	

Droits de timbre 15

Droits de timbre, selon le type.....	15
Parts des droits de timbre en pour cent	15
Évolution des droits de timbre.....	15
Produit des intérêts et des amendes dans le cadre des droits de timbre en mio. CHF	15

Impressum

Éditeur: Administration fédérale des contributions AFC
 Rédaction: Communication AFC
 Mise en page: Service responsable des imprimés / Logistique AFC
 Traduction: Services linguistiques
 Photo de couverture: shutterstock.com

Avril 2022

Assistance administrative internationale..... 16

Demandes d'assistance sur requête.....	16
Échange spontané de renseignements	16
Échange automatique de renseignements	17
Déclarations pays par pays	18

Redevance de radio-télévision des entreprises 19

Perception de la redevance de radio-télévision des entreprises	19
Recettes de la redevance de radio-télévision des entreprises	19
Catégories tarifaires de la redevance de radio-télévision des entreprises.....	19

Nouvelle procédure de déclaration dans le domaine de l'impôt anticipé 20

Thèmes fiscaux..... 21

Réforme de l'impôt anticipé.....	21
Déduction des primes d'assurance-maladie	21
Suppression de l'imposition de la valeur locative	21
Modification de la loi sur la TVA.....	21
Analyse relative à l'imposition individuelle	21
Droits de timbre sur les produits financiers durables	21
Projets fiscaux visant à préserver l'attrait de la place économique.....	21

Rapports et publications 22

Nouvelle procédure de déclaration pour les personnes physiques dans le domaine de l'impôt anticipé.....	22
Conséquences de la renonciation temporaire aux intérêts moratoires dans le cadre de l'impôt fédéral direct en raison du COVID-19	22

Organisation..... 23

Nombre de collaborateurs.....	23
Répartition par sexe	23
Répartition en fonction de l'âge.....	23
Nombre de collaborateurs en fonction de la langue	24
Nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel	24
Répartition des cadres en fonction du sexe.....	25
Répartition des cadres en fonction de la langue	25
Part de travail mobile	26

Résultat..... 27

Des résultats solides dans un environnement exigeant

Forte des expériences de l'année précédente, l'AFC a bien su maîtriser la seconde année de la pandémie. Elle est parvenue à maintenir le nombre des cas en suspens à un faible niveau. La durée de traitement des procédures fiscales a encore diminué, notamment grâce aux nouveaux outils numériques. La pandémie a toutefois rendu les contrôles des entreprises sur place plus difficiles, voire impossibles dans certains cas.

L'offre numérique de l'AFC est de plus en plus appréciée. L'AFC reçoit déjà 90 % des décomptes de TVA en ligne. Les contrôles s'en voient simplifiés et uniformisés, permettant ainsi à l'AFC de faire face à l'accroissement du nombre de procédures et d'assujettis à la TVA. Le nombre des entreprises inscrites au registre de la TVA a en effet dépassé pour la première fois le cap des 400 000.

Nos clients et partenaires sont également au centre de notre nouveau site web. Ils ont une meilleure vue d'ensemble, les contenus sont plus faciles à trouver et les premières réponses aux questions fréquemment posées sont accessibles rapidement.

Malgré la pandémie, les comptes 2021 sont positifs, ce qui constitue une bonne surprise. Avec 25,4 milliards de francs, les recettes de l'impôt fédéral direct sont supérieures au résultat de l'année précédente et ont dépassé le budget de 4,4 %. Le produit de la TVA de 23,6 milliards de francs est supérieur de 3,2 % au budget et d'environ 1,4 milliard de francs aux recettes de l'année précédente.

En ce qui concerne l'impôt anticipé, l'augmentation des provisions a fait baisser les recettes à environ 4,9 milliards de francs. Cela correspond à un recul de 7,2 % par rapport à l'année précédente. Au total, les recettes fiscales de la Confédération, qui s'élèvent à 56,5 milliards de francs, ne sont inférieures au budget que de 779 millions de francs, mais supérieures d'environ 2,6 milliards de francs au résultat de l'année précédente.

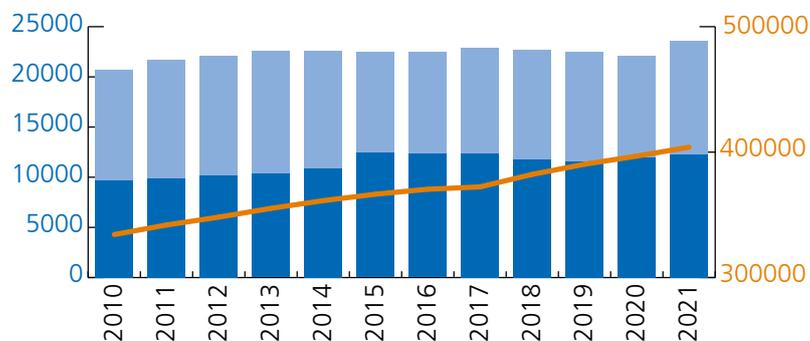
La pression internationale sur les économies fiscalement attrayantes, d'un côté, et la concurrence en matière de fiscalité des entreprises, de l'autre, s'intensifient notablement. Le prochain défi à relever est l'adaptation nécessaire de la fiscalité suisse au projet de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant l'imposition de l'économie numérique. L'imposition des couples mariés reste également un thème récurrent, la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire fait toujours l'objet de débats et la modernisation de l'impôt anticipé est encouragée par le Conseil fédéral.



Adrian Hug
Directeur de l'AFC

Taxe sur la valeur ajoutée

Recettes TVA en mio. CHF et nombre de contribuables

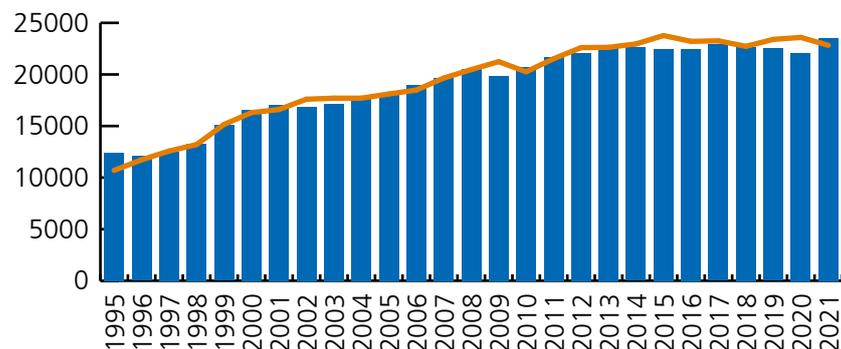


- Impôt grevant les opérations réalisées sur le territoire suisse et impôt sur les acquisitions perçus par l'AFC
- Impôt sur les importations perçu par l'OFDF
- Nombre de contribuables

En 2021, les recettes de la TVA sont supérieures d'environ 1450 millions de francs à celles de 2020. La part de l'impôt grevant les opérations réalisées sur le territoire suisse (perçue par l'AFC) a augmenté d'environ 290 millions de francs. La part de l'impôt sur les importations (perçue par l'AFD, désormais appelée Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières [OFDF]) a augmenté d'environ 1160 millions de francs.

En 2021, le nombre de contribuables a dépassé la barre des 400 000.

Développement à long terme des recettes de la TVA



- Recettes en mio. CHF selon le compte d'État (y c. ICHA 1995-1998)
- Budget en mio. CHF

En 2021, les recettes ont été supérieures d'environ 720 millions de francs au montant prévu au budget. Cet écart s'explique par le fait que le budget 2021 s'appuie sur les informations et hypothèses, très incertaines en raison de la crise du coronavirus, disponibles en juin 2020.

Nombre d'inscriptions au registre des assujettis à la TVA et nombre de décomptes TVA

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'inscriptions	30 786	27 662	27 167	28 355
Nombre de décomptes	1 276 632	1 325 734	1 323 619	1 360 827

Contrôles

	Côntrolles sur place		Côntrolles internes	
	2020	2021	2020	2021
Nombre d'entreprises contrôlées	9 620	9 041	5 303	5 397
Reprises d'impôt après contrôles en mio. CHF	192,112	286,957	66,020	64,698
Remboursements après contrôles en mio. CHF	77,263	65,383	7,210	8,330

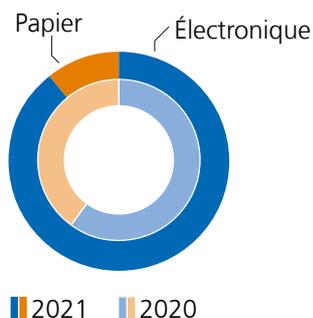
Outre les contrôles complets, les contrôles internes comprennent désormais aussi les contrôles partiels (contrôles ponctuels). Les chiffres des années précédentes ont été adaptés en conséquence.

Dans l'ensemble, les contrôles TVA effectués par l'AFC ont généré des recettes supplémentaires nettes de 278 millions de francs. Tandis que 74 millions ont été remboursés, les reprises d'impôt se sont montées à 352 millions de francs.

Numérisation TVA

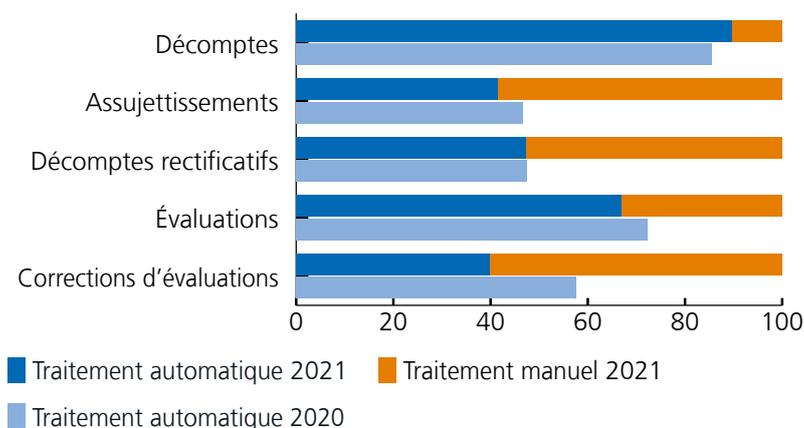
Assujettis utilisant le décompte en ligne en pour cent

	2020	2021
Électronique	60,2	89,4
Papier	39,8	10,6



L'AFC continue de promouvoir la numérisation. À la fin de l'année 2021, près de 90 % des assujettis avaient transmis leurs décomptes TVA en ligne. L'augmentation par rapport à l'année précédente représente environ 30 points de pourcentage. L'introduction de l'application en ligne « Décompte TVA easy » le 1^{er} janvier 2021 a grandement contribué à cette hausse.

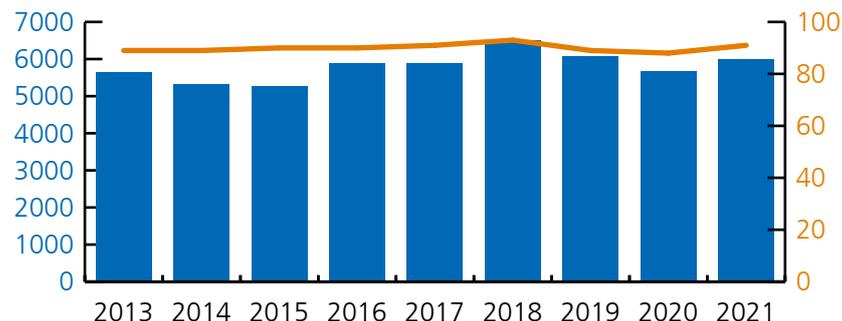
Automatisation de la TVA en pour cent



Au sein de l'AFC, de nombreux cas sont traités automatiquement. En 2021, par exemple, environ 90 % des décomptes ont été traités automatiquement. Cela conduit à un allègement administratif au sein de l'AFC.

Renseignements juridiques

Demandses et rulings (2013-2021)



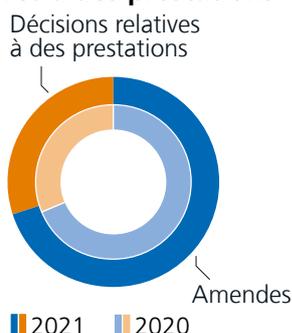
■ Demandses et rulings
 — Réponse aux demandes de ruling dans les 30 jours en pour cent

Pour environ 91 % des demandes et des rulings, une réponse a été envoyée dans les 30 jours.

Service pénal

Nombre d'amendes et de décisions relatives à des prestations

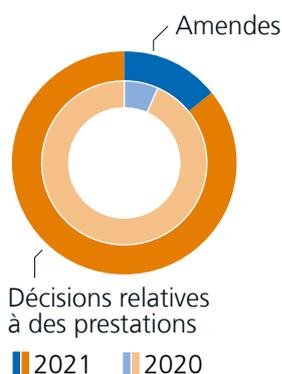
	2020	2021
Amendes	58	56
Décisions relatives à des prestations	39	24



Le nombre d'amendes émises est resté stable par rapport à l'année précédente, mais le total des montants facturés a augmenté. En ce qui concerne les décisions relatives à des prestations, leur nombre a diminué, tout comme le total des montants facturés.

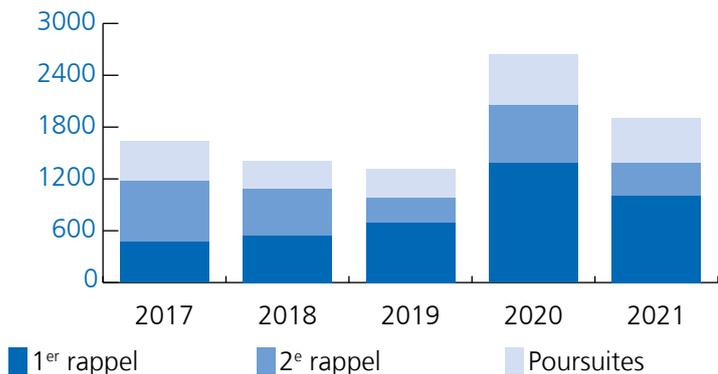
Recettes supplémentaires provenant d'amendes et de décisions relatives à des prestations (en CHF)

	2020	2021
Amendes	293 200	323 331
Décisions relatives à des prestations	3 975 117	1 933 957



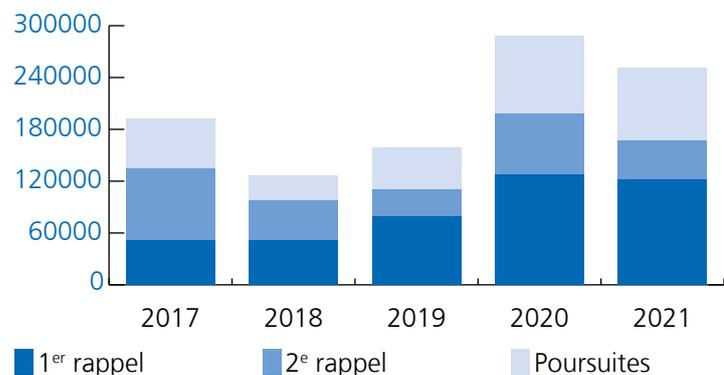
Encaissement de la TVA

Rappels et poursuites par montant en mio. de CHF



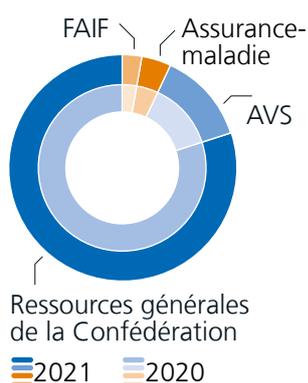
Le nombre de premiers rappels et celui des poursuites sont restés à un niveau très élevé en 2021 ; les montants moyens ont cependant légèrement diminué.

Nombre de rappels et de poursuites



Utilisation des recettes de la TVA

	2020	2021
Ressources générales de la Confédération	17 672	18 830
AVS	2 861	3 049
Assurance-maladie	930	991
Infrastructure ferroviaire FAIF	641	683



La hausse d'environ 1,45 milliards de francs des recettes totales provenant de la TVA se répercute également sur les différentes recettes affectées (AVS, projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire [FAIF], assurance-maladie). Les montants alloués sont augmentés au prorata de leur part respective dans les recettes totales de la TVA.

Décompte TVA en ligne

Depuis 2016, les assujettis peuvent remettre leurs décomptes TVA et leurs demandes de prolongation de délai en ligne, sur le portail « AFC SuisseTax ». Avant fin 2019, 49,6 % d'entre eux avaient profité de cette possibilité, tandis que fin 2020, ce chiffre atteignait déjà 60,2 %.

Depuis fin 2021, les assujettis ont également accès à l'application « Décompte TVA easy ». Cette dernière permet aussi de transmettre un décompte TVA en ligne, mais

sans qu'une inscription ne soit nécessaire au préalable. La connexion est ainsi simplifiée. En l'absence d'inscription, les fonctionnalités proposées sont cependant moins nombreuses que pour AFC SuisseTax.

Le lancement de Décompte AFC easy a été un succès retentissant: fin 2021, presque 90 % des assujettis ont déjà remis leur décompte TVA en ligne.

Impôt fédéral direct

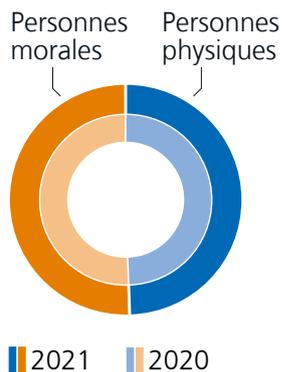
Produit brut* de l'impôt fédéral direct, en mio. CHF

Canton	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Δ 20–21
ZH	3 613	4 166	4 023	4 427	4 558	5 017	4 675	5 097	422
BE	1 372	1 332	1 470	1 459	1 617	1 803	1 481	1 644	164
LU	749	756	770	740	835	896	1 077	1 171	94
UR	40	33	48	40	46	44	48	46	-2
SZ	618	761	717	672	797	797	813	888	75
OW	90	78	146	77	86	87	101	119	18
NW	174	187	151	148	165	155	173	175	1
GL	47	54	46	58	50	54	68	69	1
ZG	1 324	1 372	1 397	1 569	1 616	1 907	2 335	1 990	-345
FR	542	556	546	372	506	639	576	648	72
SO	339	325	323	339	335	351	387	375	-12
BS	867	1 405	1 578	847	991	1 167	1 593	1 331	-262
BL	496	497	725	652	679	673	856	947	91
SH	250	263	314	481	372	410	480	553	74
AR	87	89	90	92	99	107	100	110	10
AI	25	25	27	29	30	35	38	39	1
SG	685	738	715	799	848	893	865	1 019	155
GR	255	264	297	275	311	319	319	353	34
AG	938	935	894	947	977	1 041	1 092	1 097	6
TG	331	337	345	345	393	406	449	442	-6
TI	644	661	702	746	810	830	653	760	107
VD	1 892	2 223	2 745	3 015	3 171	2 955	2 971	3 177	205
VS	336	340	318	363	376	393	356	411	55
NE	430	395	377	420	453	376	316	328	12
GE	1 894	2 415	2 429	2 074	2 358	2 106	2 373	2 650	277
JU	88	75	94	87	107	84	104	122	19
CH	18 125	20 280	21 289	21 074	22 586	23 548	24 301	25 563	1 262

* avant déduction de l'imputation forfaitaire d'impôt (les bénéficiaires domiciliés en Suisse de dividendes, d'intérêts et de redevances de licences d'autres États contractants ont droit à un dégrèvement des impôts payés à ces États)

Produit total de l'impôt fédéral direct en mio. CHF

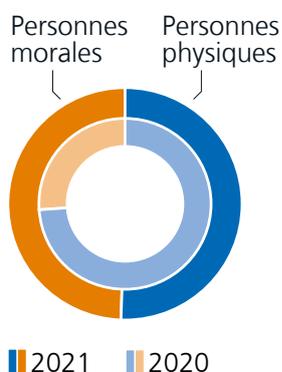
	2020	2021
Personnes physiques	12 069	12 710
Personnes morales	12 232	12 854



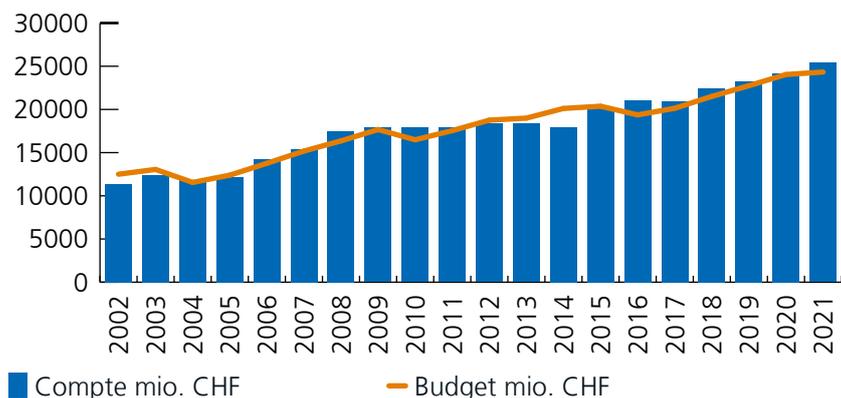
Le produit total de l'impôt fédéral direct a augmenté de 640 millions de francs par rapport à 2020. Les recettes générées par les personnes morales ne dépassent que de 18 millions de francs celles générées par les personnes physiques. Néanmoins, la croissance des recettes des personnes physiques a été plus marquée que celle des personnes morales.

Recettes supplémentaires de l'impôt fédéral direct en mio. CHF

	2020	2021
Personnes physiques	559	640
Personnes morales	195	622

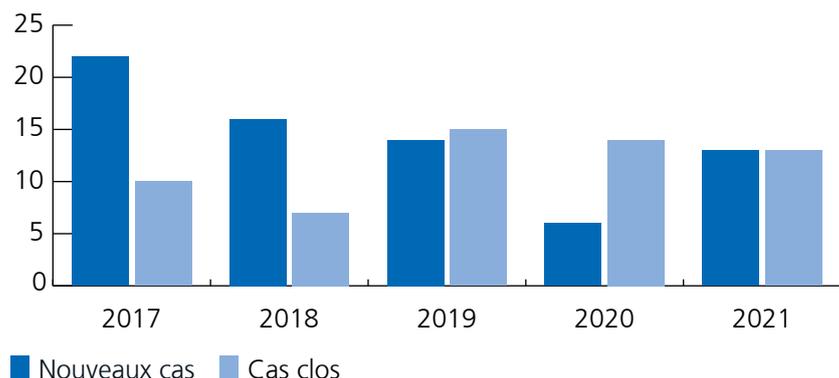


Évolution de l'impôt fédéral direct



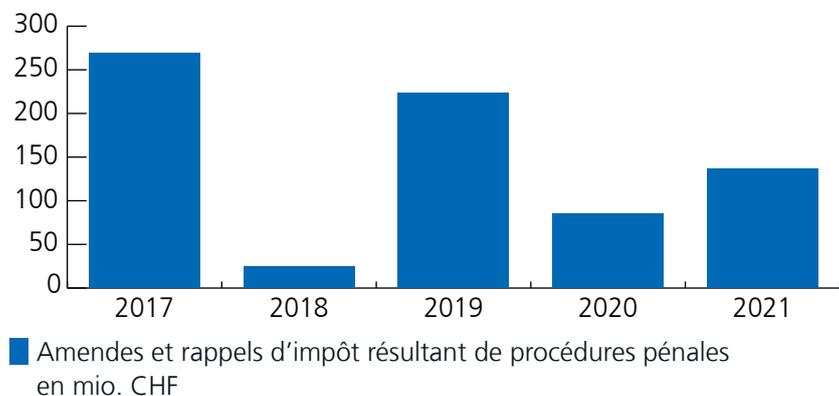
Les recettes de l'impôt fédéral direct ont dépassé les valeurs budgétisées d'un bon milliard de francs. Cette source de recettes aura donc permis d'atténuer les conséquences financières de la crise du coronavirus.

Procédures pénales selon l'art. 190 LIFD



Le nombre des procédures pénales nouvelles ou terminées varie fortement d'une année à l'autre. Les recettes qui en résultent sont également sujettes à des variations importantes et dépendent fortement des cas particuliers. En 2021, les recettes s'élevaient à environ 137 millions de francs.

Amendes et rappels d'impôt résultant de procédures pénales selon l'art. 190 LIFD

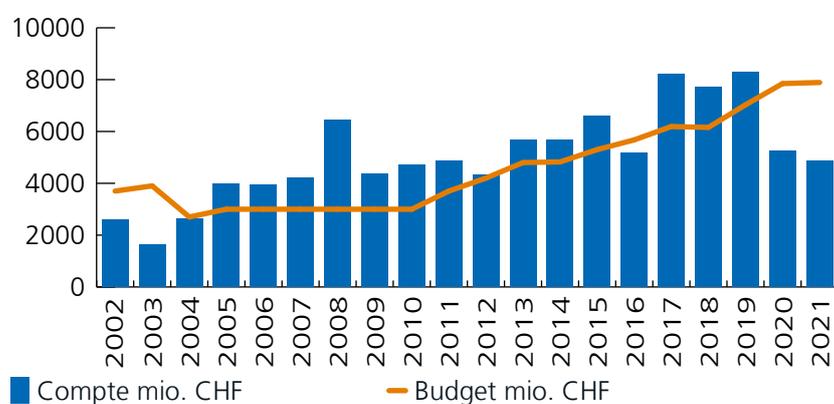


Impôt anticipé

Produit de l'impôt anticipé en mio. CHF

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rentrées	23 447	22 065	22 371	24 923	29 219	25 457	30 206	32 610	38 701	30 531	33 615
Remboursements	-18 600	-17 757	-17 004	-19 429	-22 709	-19 878	-20 508	-24 296	-28 901	-27 189	-23 650
Amendes et intérêts	40	32	323	162	75	-387					
Modification de la provision							-1 700	-600	-1 500	1 900	-5 100
Total	4 887	4 339	5 691	5 657	6 586	5 192	8 214	7 713	8 300	5 242	4 865

Évolution de l'impôt anticipé



En 2021, les recettes de l'impôt anticipé ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente et sont inférieures de 3 milliards de francs aux valeurs budgétisées. Le faible montant des recettes est principalement dû à une augmentation significative de la provision : les besoins en provisions ont augmenté de 5,1 milliards par rapport à 2020 pour s'établir à 29,5 milliards de francs. Cette hausse s'explique avant tout par l'augmentation des recettes brutes et par la baisse des remboursements.

Produit des intérêts et des amendes dans le cadre de l'impôt anticipé en mio. CHF

	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts moratoires	55,08	33,17	37,01	61,62	70,09
Amendes	0,36	2,22	4,52	3,27	1,61
Recettes	55,43	35,39	41,53	64,90	71,70

Réserves issues d'apports de capital en mrd. CHF

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Apports	440	243	244	257	187	259	334	273	100	210
Remboursements	-99	-93	-58	-110	-91	-93	-308	-213	-117	-208
Autres modifications	-16	-22	-52	-18	-18	-33	-32	-49	-56	-141
Solde de fin d'année	786	913	1047	1177	1256	1389	1382	1393	1321	1182

Des réserves issues d'apports de capital ont été dissoutes en 2021 afin de compenser des pertes liées à la crise.

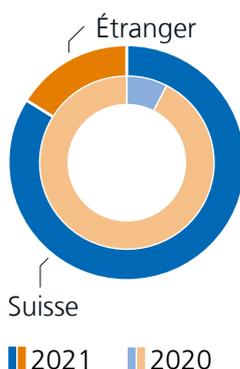
Remboursement

Remboursements dans le cadre de l'impôt anticipé en mio. CHF

	2017	2018	2019	2020	2021
Remboursements à des personnes morales en Suisse	10 516	13 861	16 635	13 844	12 349
Remboursements à des personnes physiques en Suisse	6 001	6 973	7 341	9 461	7 473
Remboursements à des personnes à l'étranger	3 990	3 462	4 926	3 883	3 827
Total	20 507	24 296	28 901	27 189	23 650

Montants de l'impôt anticipé dont le remboursement a été refusé en mio. CHF

	2020	2021
Suisse	162	5 840
Étranger	1 933	1 107



En raison d'un formulaire 25 mal rempli pour un remboursement en Suisse, une correction d'un montant de 5,6 milliards de francs a dû être effectuée en 2021. En outre, à cause de demandes de remboursement en ligne incorrectes remises depuis l'Allemagne, deux corrections supplémentaires ont dû être effectuées en 2020, pour un montant total de 896 millions de francs.

Nombre de demandes de remboursement de l'impôt anticipé déposées

	2020	2021
Demandes provenant de Suisse	44 483	42 456
– Dont soumises en ligne	8 918	12 199
Demandes provenant de l'étranger	187 335	150 360
– Dont soumises en ligne	7 369	41 076

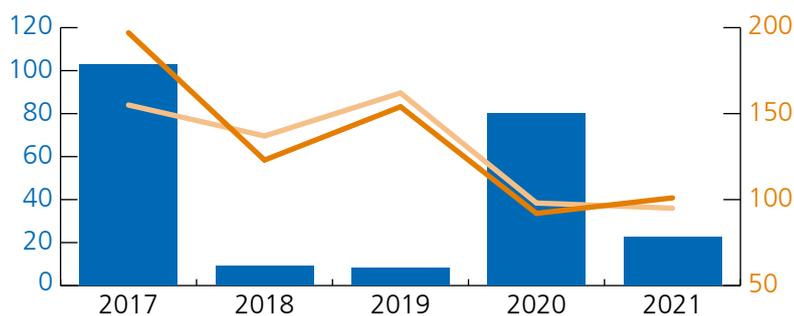
En 2021, le nombre de demandes provenant d'Allemagne a baissé d'environ 40 000. Cette diminution pourrait notamment s'expliquer par le fait que tous les partenaires n'ont pas encore pu passer du dépôt par formulaire papier à la remise en ligne.

Entreprises contrôlées

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de contrôles sur place	1 308	1 205	1 168	685	1 159
Nombre de contrôles de bilan	6 664	6 639	6 467	13 757	9 598
Recettes provenant de contrôles dans le cadre de l'impôt anticipé et des droits de timbre en mio. CHF	246	516	232	184	192

En raison de la crise du coronavirus, il n'a pas été possible d'effectuer des contrôles sur place durant certaines périodes. À partir du second semestre, les contrôleurs externes ont néanmoins pu reprendre de plus en plus les contrôles sur place. Le nombre de contrôles indépendants du lieu a continué à être plus élevé que la moyenne.

Procédures pénales concernant l'impôt anticipé



- Amendes et rappels d'impôt résultant de procédures pénales en mio CHF
- Nouvelles procédures en soustraction d'impôt
- Nombre de procédures en soustraction d'impôt closes

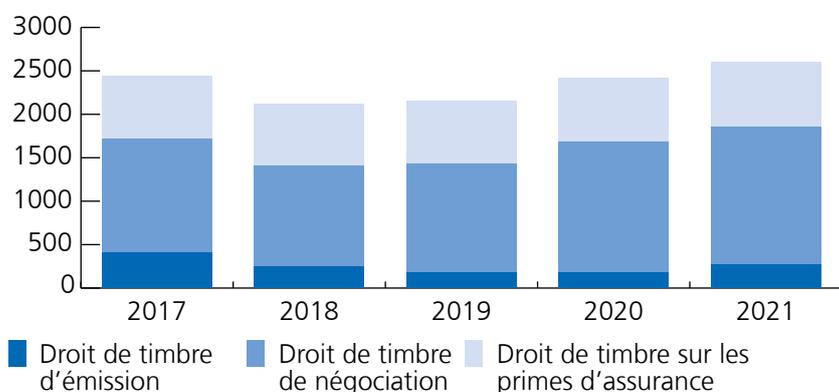
Comme dans le cadre de l'impôt fédéral direct, le nombre des procédures pénales en lien avec l'impôt anticipé et les recettes qu'elles génèrent varient fortement. Certains cas particuliers peuvent avoir des effets importants.

Encaissement de l'impôt anticipé et des droits de timbre

	en nombre 2020	en mio. CHF 2020	en nombre 2021	en mio. CHF 2021
1 ^{er} rappel	5 030	383	4 042	252
2 ^e rappel	1 521	95	919	58
Poursuites	557	34	546	29

Droits de timbre

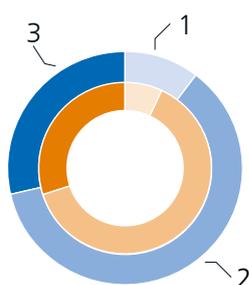
Droits de timbre, selon le type



Le produit du droit de timbre d'émission a augmenté de plus de 90 millions de francs par rapport à 2020.

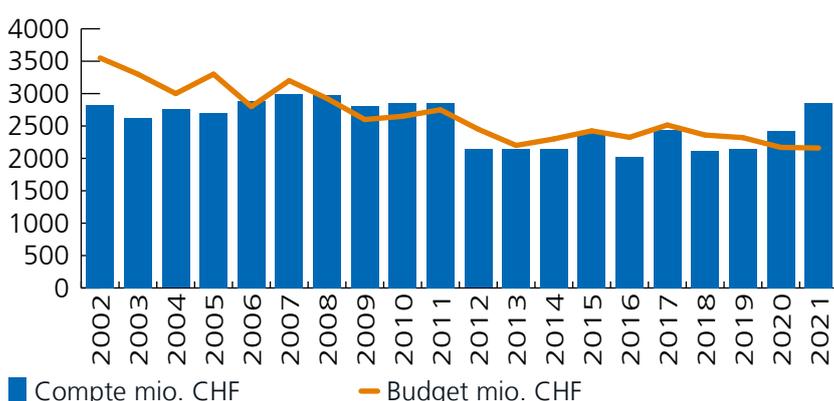
Parts des droits de timbre en pour cent

	2020	2021
1 Droit de timbre d'émission	7	10
2 Droit de timbre de négociation	63	61
3 Droit de timbre sur les primes d'assurance	30	28



■ 2021 ■ 2020

Évolution des droits de timbre



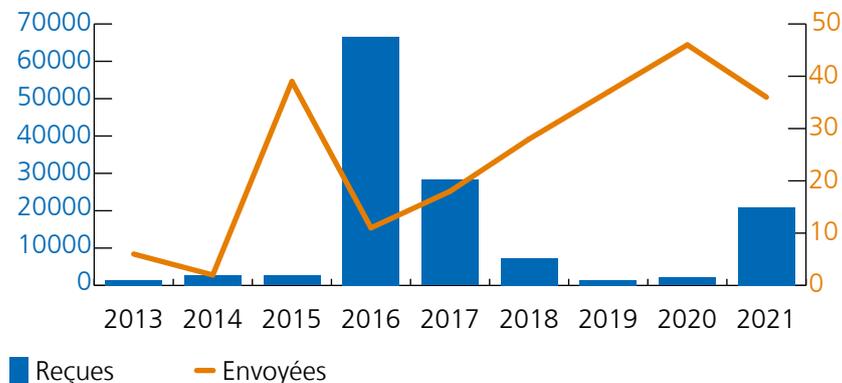
En 2021, les recettes provenant des droits de timbre ont dépassé d'environ 450 millions de francs la valeur inscrite au budget.

Produit des intérêts et des amendes dans le cadre des droits de timbre en mio. CHF

	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts moratoires	3,78	5,64	11,72	22,92	6,3
Amendes	0,01	-0,01	0,01	-0,01	0,0
Produit	3,79	5,63	11,73	22,91	6,3

Assistance administrative internationale

Demandes d'assistance sur requête

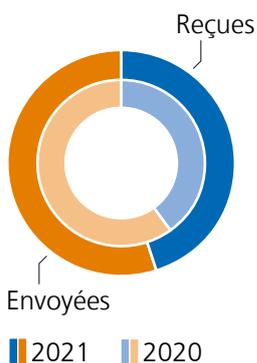


En 2021, le nombre de cas très élevé des demandes groupées FATCA a conduit à une hausse sensible du nombre de demandes reçues par rapport à l'année précédente.

Échange spontané de renseignements

Rulings échangés

	2020	2021
Rulings reçus	217	214
Rulings envoyés	323	260

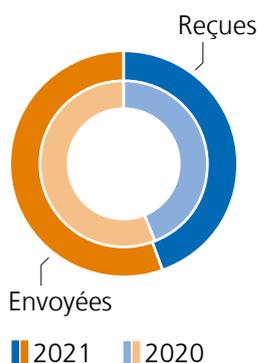


Le nombre de rulings reçus en 2020 a été ajusté a posteriori.

Échange automatique de renseignements

Déclarations EAR

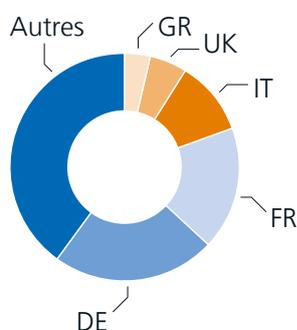
	2020	2021
Reçues	2 742 171	2 730 594
Envoyées	3 474 121	3 403 811



Dans le cadre de la norme internationale sur l'échange automatique de renseignements (EAR), l'AFC a échangé, en septembre 2021, des renseignements relatifs à des comptes financiers avec 96 États partenaires. Avec 70 d'entre eux, les échanges ont été réciproques. La Suisse a reçu des renseignements de 26 États, mais n'en a envoyé aucun parce que ces États ne répondaient pas encore aux exigences internationales en matière de confidentialité et de sécurité des données (14 États) ou ont volontairement renoncé à la transmission des données (12 États). Les données ont été collectées et transmises à l'AFC par les quelque 8 500 institutions financières suisses déclarantes (banques, trusts, compagnies d'assurance, etc.) qui sont enregistrées auprès de l'AFC. L'AFC a envoyé des renseignements relatifs à environ 3,4 millions de comptes financiers aux États partenaires et a reçu des informations similaires de leur part concernant environ 2,7 millions de comptes financiers. En pratiquant l'EAR, l'AFC remplit une tâche qui lui est assignée par la loi. La mise en œuvre de l'EAR est contrôlée par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial), rattaché à l'Organisation mondiale de coopération et de développement économiques.

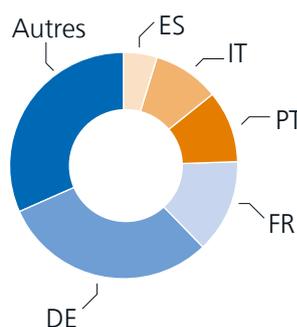
Comptes financiers envoyés aux États partenaires en pour cent

	2021
DE	22,99
FR	17,34
IT	10,68
UK	5,39
GR	3,64
Autres	39,96



Comptes financiers reçus des États partenaires en pour cent

	2021
DE	30,74
FR	13,18
PT	10,40
IT	9,37
ES	4,83
Autres	31,48



Le nombre de déclarations EAR de l'année précédente a été ajusté a posteriori.

Redevance de radio-télévision des entreprises

Perception de la redevance de radio-télévision des entreprises

	2020	2021
Recettes de la redevance de radio-télévision des entreprises en CHF	184 695 136	154 090 373
Nombre d'entreprises assujetties	139 192	133 609

Recettes de la redevance de radio-télévision des entreprises

Fin 2021, les recettes de la redevance de radio-télévision des entreprises se sont élevées à 154,1 millions de francs. À la fin de l'année, plus de 97 % des créances étaient acquittées.

Catégories tarifaires de la redevance de radio-télévision des entreprises

La redevance de radio-télévision des entreprises doit être acquittée par les entreprises qui sont assujetties à la TVA et qui réalisent un chiffre d'affaires annuel d'au moins 500 000 francs.

En 2019 et 2020, la redevance était divisée en six catégories tarifaires. Elle pouvait aller de 365 francs pour la catégorie la plus basse à 35 590 francs pour la catégorie la plus élevée.

Le 1^{er} janvier 2021, cette division en six catégories tarifaires a été remplacée par un barème plus précis, comportant 18 catégories. Depuis 2021, la redevance de radio-télévision des entreprises s'élève à 160 francs pour la catégorie la plus basse et à 49 925 francs pour la catégorie tarifaire la plus élevée.

Nouvelle procédure de déclaration dans le domaine de l'impôt anticipé

En 2021, un groupe de travail a examiné les avantages et les inconvénients d'une procédure de déclaration pour les personnes physiques dans le domaine de l'impôt anticipé.

L'idée d'une telle procédure de déclaration a été formulée dans le cadre de la procédure de consultation relative à la réforme de l'impôt anticipé. Sur mandat du chef du Département fédéral des finances, un groupe de travail a examiné la possibilité d'instaurer une procédure de déclaration volontaire pour les personnes physiques domiciliées en Suisse qui détiennent une participation d'au moins 10 %.

Le rapport a identifié deux objectifs qui pourraient être atteints avec une telle procédure de déclaration: écartier le désavantage en matière de liquidités auquel les détenteurs de participations sont confrontés en raison du versement de l'impôt anticipé et supprimer la garantie excessive concernant les impôts sur le revenu et la fortune qui grèvent les rendements de participations soumis à l'imposition partielle.

L'un des inconvénients serait le risque accru en termes d'encaissement si les impôts sur le revenu et la fortune ne sont plus garantis par la perception à la source de l'impôt anticipé. Il faudrait également s'attendre à des conséquences sur l'honnêteté fiscale

ainsi que sur les soumissions précoces de la déclaration d'impôts et partant, à des pertes de recettes pour la Confédération et les cantons.

L'introduction de la procédure de déclaration conduirait à un nouvel avantage pour les contribuables détenant des participations qualifiées, en plus de l'actuelle imposition privilégiée des participations d'au moins 10 %.

Pour des questions pratiques, il conviendrait d'éviter que les sociétés appliquent la procédure de déclaration pour une partie seulement de leur distribution et versent l'impôt anticipé pour l'autre partie. Un système uniforme prévoyant pour chaque titre soit le recours à la procédure de déclaration soit le versement de l'impôt anticipé serait plus accessible pour les entreprises et limiterait le nombre d'erreurs. En outre, l'examen de la demande de remboursement pourrait être automatisé dans le cadre des efforts déployés en matière de numérisation.

Thèmes fiscaux

Réforme de l'impôt anticipé

Le Conseil fédéral entend renforcer la place économique suisse dans les domaines du marché des capitaux de tiers et des activités de financement de groupes. À cet effet, il a adopté en avril le [message](#) relatif à la réforme de l'impôt anticipé (renforcement du marché des capitaux de tiers). En parallèle, il a ouvert la consultation sur l'élargissement de la procédure de déclaration de l'impôt anticipé pour les dividendes versés au sein d'un groupe d'entreprises.

Déduction des primes d'assurance-maladie

La déduction consentie dans le cadre de l'impôt fédéral direct pour les primes de l'assurance-maladie obligatoire et de l'assurance-accidents doit être augmentée. Le Conseil fédéral a mené une [consultation](#) sur ce projet. Avec ce projet, le Conseil fédéral met en œuvre la motion Grin 17.3171.

Suppression de l'imposition de la valeur locative

En août, le Conseil fédéral a recommandé [d'entrer en matière sur le projet](#) de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) visant un changement de système d'imposition de la propriété du logement. Dans le même temps, il a proposé de modifier certains points centraux du projet.

Modification de la loi sur la TVA

En septembre, le Conseil fédéral a adopté le [message](#) concernant la modification de la loi sur la TVA. Il propose, entre autres, de soumettre les plateformes numériques de vente par correspondance à la TVA, de traiter les fonds qualifiés de subventions par la collectivité publique qui les verse comme des subventions au sens de la loi régissant la TVA et d'offrir aux PME une plus simple possibilité d'établir un décompte annuel de la TVA avec paiement d'acomptes.

Analyse relative à l'imposition individuelle

En septembre, le Conseil fédéral a adopté [l'analyse](#) relative à l'imposition individuelle. Le rapport étudie trois modèles d'imposition individuelle : l'imposition individuelle pure, l'imposition individuelle modifiée et l'imposition individuelle selon EcoPlan. La présentation de chaque modèle comporte deux variantes : l'une n'a pas d'incidence sur le produit de l'impôt et l'autre entraîne une diminution des recettes. La variante qui provoque une diminution des recettes de l'impôt fédéral direct d'environ 1,5 milliard de francs permet d'éviter dans une large mesure une augmentation des charges fiscales.

Droits de timbre sur les produits financiers durables

En novembre, le Conseil fédéral a adopté le [rapport](#) « Produits financiers durables. Desserrer les freins ». Ce dernier arrive à la conclusion qu'il ne serait pas judicieux de supprimer les droits de timbre sur les produits financiers durables dans l'objectif de promouvoir le passage à une économie plus verte.

Projets fiscaux visant à préserver l'attrait de la place économique

La [concurrence internationale](#) a fortement augmenté ces dernières années. Les investissements pour maintenir l'attrait de la place économique et sauvegarder les emplois doivent s'inscrire dans une approche globale visant à relever les défis à venir. En supprimant le droit de timbre d'émission, la Suisse aurait pu mettre en œuvre l'un des premiers projets fiscaux nécessaires : le 13 février 2022, les citoyens ont cependant rejeté la « Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre ».

Rapports et publications

Nouvelle procédure de déclaration pour les personnes physiques dans le domaine de l'impôt anticipé

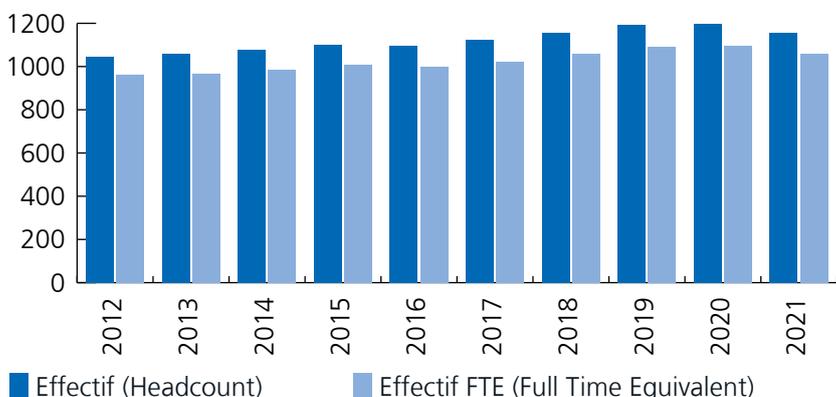
En 2021, un groupe de travail dirigé par l'AFC a examiné, dans un [rapport](#), les avantages et les inconvénients d'une procédure de déclaration pour les personnes physiques dans le domaine de l'impôt anticipé.

Conséquences de la renonciation temporaire aux intérêts moratoires dans le cadre de l'impôt fédéral direct en raison du COVID-19

La [note](#) aborde la question de la suspension des intérêts moratoires en matière d'impôt fédéral direct en 2020 et montre des estimations de l'AFC visant à déterminer dans quelle mesure les contribuables ont eu recours aux facilités de paiement en tant que mesure contre la pandémie de COVID-19 et ont ainsi augmenté leurs liquidités.

Organisation

Nombre de collaborateurs

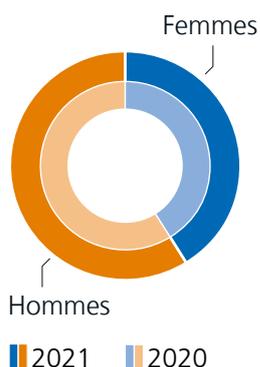


Le nombre de collaborateurs de l'AFC est revenu au niveau de 2018. L'évolution par rapport à 2020 est due à la cession de la plateforme sur la numérisation et des 26,1 EPT correspondants à l'OFIT, ainsi qu'à la suppression de 10 postes à durée déterminée au sein des services de la Gestion des données de base.

En outre, 83 postes ont été mis au concours, plus de 2500 postulations ont été traitées et 343 entretiens ont été menés.

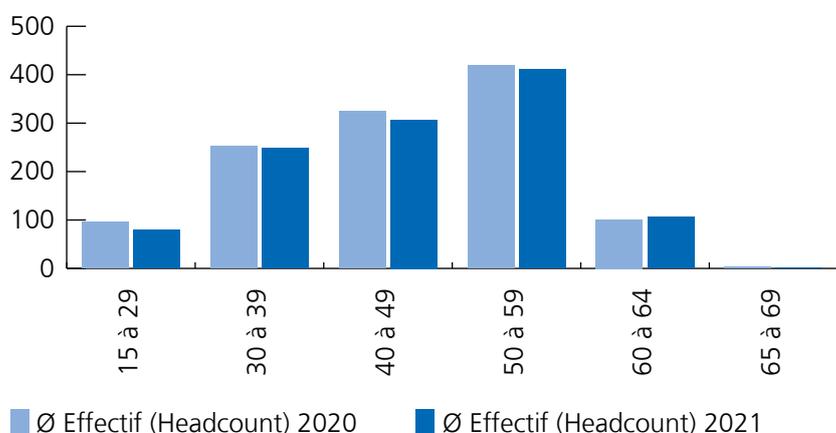
Répartition par sexe

	2020	2021
Hommes	702	680
Femmes	494	475



La proportion de collaborateurs et collaboratrices est restée inchangée par rapport à 2020. Les postulations de candidats masculins ont été plus nombreuses (56 %) que celles de candidates en 2021. En revanche, les femmes ont été plus nombreuses à obtenir un poste à l'issue du processus d'embauche (54 %).

Répartition en fonction de l'âge

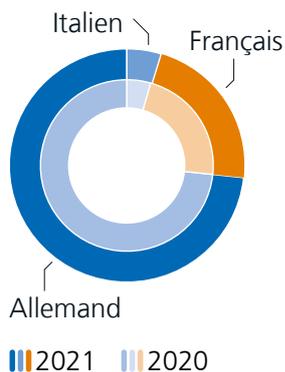


Plus de la moitié des collaborateurs de l'AFC ont moins de 50 ans.

Nombre de collaborateurs en fonction de la langue

Headcount

	2020	2021
Allemand	875	845
Français	266	254
Italien	55	56

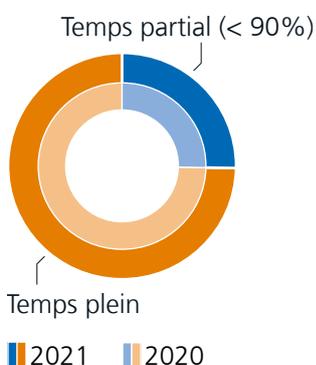


La répartition des différentes langues maternelles parmi les collaborateurs n'a pas changé depuis l'année précédente.

Nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel

Nombre de collaborateurs

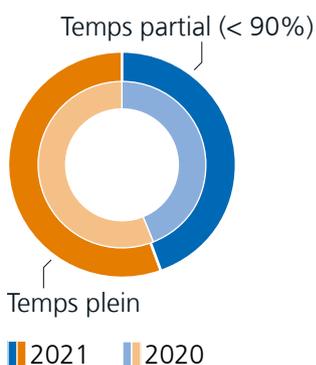
	2020	2021
Temps partiel (< 90 %)	25,3	25,5
Temps plein	74,7	74,5



Le travail à temps partiel est resté relativement stable par rapport à 2020. Il continue encore de concerner près de quatre fois plus de femmes que d'hommes.

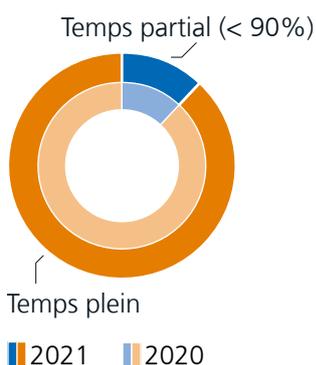
Part de femmes

	2020	2021
Temps partiel (< 90 %)	44,1	44,6
Temps plein	55,9	55,4



Part d'hommes

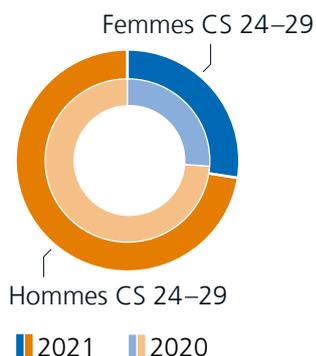
	2020	2021
Temps partiel (< 90 %)	12,1	12,2
Temps plein	87,9	87,8



Répartition des cadres en fonction du sexe

Classes de salaire 24 à 29

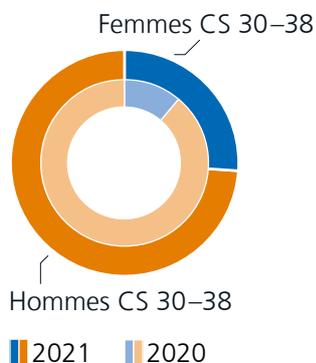
	2020	2021
Hommes	355	359
Femmes	127	138



En 2021, divers postes de cadre avec tâches de conduite à l'AFC ont pu être confiés à des femmes. Tous ces collaborateurs n'assument pas une fonction de direction; ils sont néanmoins considérés comme des cadres en raison de leur classe de salaire (CS).

Classes de salaire 30 à 38

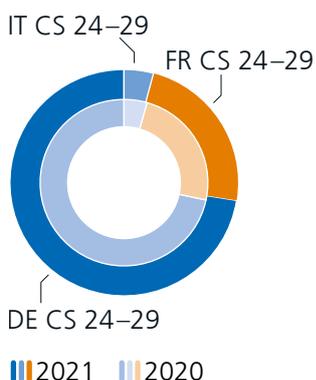
	2020	2021
Hommes	16	14
Femmes	2	5



Répartition des cadres en fonction de la langue

Classes de salaire 24 à 29

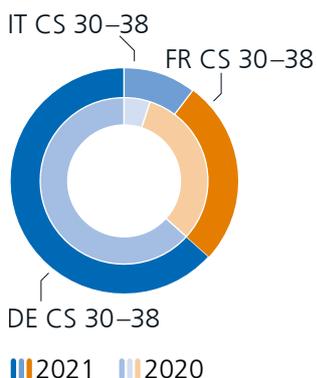
	2020	2021
Allemand	345	360
Français	115	115
Italien	22	22



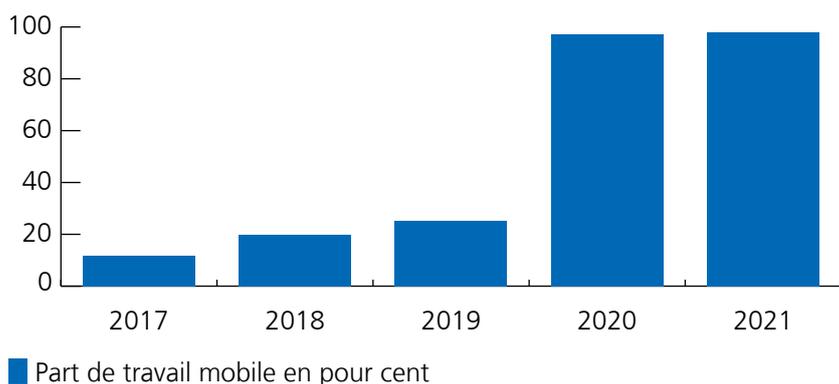
Par rapport à l'année précédente, le nombre de cadres germanophones a enregistré l'augmentation la plus forte, tandis que le nombre des cadres appartenant à une autre communauté linguistique est resté presque identique.

Classes de salaire 30 à 38

	2020	2021
Allemand	11	12
Français	6	5
Italien	1	2



Part de travail mobile



En raison de la pandémie, environ 98 % des collaborateurs travaillent régulièrement à domicile depuis 2020. Seules certaines fonctions spécifiques, telles que les postes en lien avec les travaux de secrétariat, la numérisation de documents et la distribution, continuent d'être effectuées majoritairement sur place.

Résultat

	Résultat 2020 en CHF	Budget 2021 en CHF	Résultat 2021 en CHF	Différence entre le compte et le budget en CHF en %	
Résultat total	-45 400 870 291	-47 831 204 424	-47 449 853 540	381 350 884	0,8
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	266 884 828	272 927 300	265 081 795	-7 845 505	-2,9
Crédits ponctuels	67 092 616	137 000 000	95 196 846	-41 803 154	-30,5
Pertes sur débiteurs Impôts et redevances	67 092 616	137 000 000	95 196 846	-41 803 154	-30,5
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 497 152 650	9 290 464 176	8 987 751 400	-302 712 776	-3,3
Impôt fédéral direct	5 088 423 602	5 417 371 042	5 417 371 042	-0	
Impôt anticipé	514 417 600	778 820 200	476 458 608	-302 361 592	-38,8
Retenue d'impôt supplémentaire, États-Unis	-3 202 210	2 919 836	2 919 836		
Point de TVA en faveur de l'AVS	2 857 001 917	3 040 132 398	3 040 132 398	-0	
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	36 428 937	37 000 000	36 648 816	-351 184	-0,9
Attribution aux provisions pour impôts et redevances	4 082 804	14 220 700	14 220 700		
Contributions et indemnités	129 260	146 000	119 175	-26 825	-18,4
Contributions à des organisations internationales	129 260	146 000	119 175	-26 825	-18,4
Charges financières	2 089 834	10 000 000	859 182	-9 140 818	-91,4
Intérêts rémunérateurs Impôts et redevances	2 089 834	10 000 000	859 182	-9 140 818	-91,4
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-7 976 535	-6 254 900	-14 719 349	-8 464 449	-135,3
Revenus fiscaux	-53 886 091 396	-57 233 000 000	-56 454 107 178	778 892 822	1,4
Impôt fédéral direct	-24 145 529 275	-24 328 000 000	-25 393 407 318	-1 065 407 318	-4,4
Impôt anticipé	-5 241 935 565	-7 890 000 000	-4 864 890 282	3 025 109 718	38,3
Retenue d'impôt supplémentaire, États-Unis	25 973 595	-25 000 000	-35 246 907	-10 246 907	-41,0
Droits de timbre	-2 420 514 397	-2 160 000 000	-2 607 799 053	-447 799 053	-20,7
Taxe sur la valeur ajoutée	-22 104 085 754	-22 830 000 000	-23 552 763 617	-722 763 617	-3,2
Revenus financiers	-136 865 638	-103 000 000	-128 333 330	-25 333 330	-24,6
Intérêts moratoires Impôts et redevances	-136 865 638	-103 000 000	-128 333 330	-25 333 330	-24,6
Autres revenus et désinvestissements	-203 285 909	-199 487 000	-201 702 080	-2 215 080	-1,1
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	-185 035 120	-185 000 000	-182 045 684	2 954 316	1,6
Application des droits de timbre au Liechtenstein	-556 558	-472 000	-678 096	-206 096	-43,7
Amendes	-17 694 231	-14 015 000	-18 978 301	-4 963 301	-35,4